

Présentation du Bureau d'Etudes Techniques

Le Bureau d'Études Techniques est Maître d'œuvre sur les grands projets relevant des compétences du SIVOM SAG^e (réseaux d'eaux usées et pluviales, adduction d'eau potable), de l'esquisse jusqu'à la réception des travaux.

Tous ces projets sont réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur, de la maîtrise des coûts et de la sécurité sur les sites de travaux.

La gestion du domaine public

Le SIVOM SAG^e, assure la gestion du domaine public routier communal sur les communes de **Le Vernet** et de **Venerque**.

Qu'est ce que ça signifie ? Nous délivrons des arrêtés de permission ou d'autorisation de voirie ainsi que des arrêtés d'alignement individuels.

Toute personne physique ou morale souhaitant entreprendre des travaux

sur l'emprise du domaine public routier communal

devra nous en faire la demande,

à l'aide du formulaire interactif suivant :

[📄 FORMULAIRE](#)

Votre demande devra également être envoyée en parallèle à la commune concernée par les travaux à l'une des adresses suivantes :

- * Pour Le Vernet : mairielevernet.urbanisme@orange.fr
- * Pour Venerque : contact@mairie-venerque.fr

Ensuite ? Le SIVOM SAG^e émettra un avis favorable ou défavorable sous la forme d'un arrêté dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Attention : à défaut de réponse dans le délai d'1 mois, l'avis est réputé défavorable. Dans tous les cas, un avis favorable, sous forme d'un arrêté, du SIVOM SAG^e est nécessaire pour réaliser les travaux.

En résumé...

